



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 septembre 2023 à 19h15

- Date de convocation : 05 septembre 2023

Président : Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire

Secrétaire de séance : Madame Marie-Madeleine MAGNAUDEIX

Nombre de membres			PRÉFECTURE DE L'EURE 20 SEP. 2023 ARRIVÉE
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	13	13	

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, GILLET, GLEIZES, GUION, LE LAN-LE LUYER, LOCHON, MAGNAUDEIX

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs :

E. DESCHAMPS (pouvoir à C. GUION), S. VAUZOU (pouvoir à M-M. MAGNAUDEIX), M. WECKSTEIN (pouvoir à P. MAINGUY), C. INIGO (pouvoir à G. LE LAN-LE LUYER)

DELIBERATION N° 37/2023 – TROTTOIRS RUE HAREL + VALIDATION DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire propose de présenter une demande de subvention d'investissement afin de créer un trottoir rue Harel pour résoudre les problèmes d'écoulement des eaux de pluie lors de fortes précipitations.

Après examen, le devis de l'entreprise DTP2i pour un montant total de 36 048 € HT est retenu. Cependant, le projet fera l'objet d'un commencement sur le côté pair, l'autre côté ne présentent pas les mêmes urgences car plus végétalisé.

M. le Maire souhaite déposer une demande de subvention au titre des aides proposées par le Département dans le cadre du dispositif « Les mobilités au quotidien ».

Après délibération, le conseil municipal :

- Approuve l'opération
- Autorise le plan de financement proposé
- Autorise M. le Maire à effectuer toutes les demandes de subventions et à signer tous les documents s'y rapportant
- Autorise M. le Maire à inscrire cette opération au budget primitif 2024.

Vote : Unanimité.

Le Maire, Pascal MAINGUY





REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

DELIBERATION n° 37/2023 – TROTTOIRS RUE HAREL + VALIDATION DEMANDE DE SUBVENTION

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financement	Intitulé subvention	Subvention sollicitée	Pourcentage sollicité	Subvention obtenue
DETR				
Autre subvention de l'Etat				
Conseil départemental	Les Mobilités au quotidien	10 814 €	30 %	
Fonds de concours				
Autre				
Sous-total des aides publiques		10 814 €	30 %	
Autofinancement/Reste à charge collectivité		25 234 €	70 %	
Montant global HT du projet		36 048 €	100 %	

PRÉFECTURE DE L'EURE

20 SEP. 2023

ARRIVÉE

Le Maire, Pascal MAINGUY

